



# DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 081-200034056-20251125-D2025\_119-DE



## Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS E. - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2025/119

### Objet : Finances – Budget Principal – Décision Modificative n°1

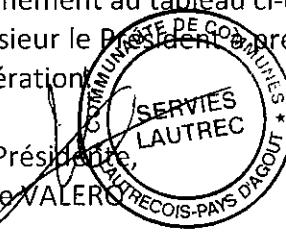
Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des écritures avec la trésorerie, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits, comme suit :

Ordre	Dépenses		Recettes	
	Article	Somme	Article	Somme
<b>Réel</b>				
INVESTISSEMENT	13913	1 000		
	139173	3 300		
	13918	5 700		
FONCTIONNEMENT			777	10 000
<b>Préalable</b>				
INVESTISSEMENT			1311	10 000
FONCTIONNEMENT	6288	10 000		

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 du Budget Principal prévoyant des virements de crédits, conformément au tableau ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Vice-Présidente,  
Christine VALERO



Le secrétaire de séance,  
Laurent VANDENDRIESSCHE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.